

Annexe 1

Feuille d'information relative aux conditions actuelles pour le commerce

1. Conditions de rabais

Pour l'achat de produits philatéliques de la Poste, la Poste accorde les conditions de rabais suivantes aux négociants en philatélie:

Segment du distributeur	Chiffre d'affaires brut annuel en CHF	Rabais
Partenaire Classic	1000-4999	5%
Partenaire Premium	5000-19 999	10%
Partenaire Top	À partir de 20 000	15%

L'affectation au cluster de rabais intervient chaque année sur la base du chiffre d'affaires annuels réalisés par le distributeur avec les produits philatéliques (cf. la vue d'ensemble des produits philatéliques en annexe 2). La Poste communiquera proactivement au partenaire les modifications des niveaux de rabais (les mutations des partenaires Top et Premium en personne, celles des partenaires Classic par écrit).

Les rabais seront déduits à la commande ou à la livraison et à la facturation.

Les nouveaux partenaires seront classés par la Poste sur la base d'une évaluation qualitative du potentiel de chiffre d'affaires.

Le niveau de rabais fera l'objet d'une vérification tous les deux ans.

Pour l'achat de produits philatéliques non oblitérés, la Poste accorde un rabais de 2% aux négociants en philatélie.

2. Modes de paiement

Les paiements sont acceptés avec les moyens de paiement suivants: carte de crédit, prélèvement et compte client.

Le règlement sur facture peut uniquement être approuvé à titre exceptionnel, après consultation de la Poste. Le paiement doit intervenir au plus tard 30 jours après la date de la facture.

3. Canaux de commande

Les conditions de rabais visées au point 1 s'appliquent à tous les canaux de vente de la Poste:

- Postshop
- Supports de commande, tels que La Loupe et Top timbres
- Contact Center

Les commandes via des filiales ou comptoirs des timbres ne donnent pas droit aux rabais.



4. Expédition

L'expédition de la commande se fait gratuitement par courrier B pour une valeur de commande de 15 francs ou plus ou à la charge du négociant en philatélie dès lors que le minimum de commande de 15 francs n'est pas atteint. Une expédition par courrier A peut uniquement être approuvée à titre exceptionnel, après consultation de la Poste.

5. Échange et retour

L'échange et le droit de retour ne sont accordés que dans des cas exceptionnels, après concertation avec la Poste et approbation de celle-ci.

